



## FUTURS PROFESSIONNELS EN SANTÉ AU TRAVAIL : UN ACCOMPAGNEMENT NÉCESSAIRE

### Frédérique ACCOGLI

Assistante sociale – OPSAT – Dole

### Dr Bénilde FEUVRIER

Médecin du travail coordinateur –  
OPSAT – Dole

### Sébastien CATTIAUX

Responsable RH – OPSAT – Dole

### Sophie CERRUTI

Pôle technique – OPSAT – Dole

### Nicolas DELNERO

Responsable pôle Prévention,  
Innovation, Projet – OPSAT – Dole

### Dr Marie GUENAT

Médecin du travail – OPSAT – Dole

### Karine ROLLAND

Infirmière de Santé au Travail – OPSAT  
– Dole

### Dr Esther SZWARC

Médecin du travail coordinateur –  
OPSAT – Dole / Maître de conférence  
universitaire associé – UFR Santé  
Besançon

### Virginie VIENNEY

Assistante en Santé au Travail – OPSAT  
– Dole

## Introduction / Objectifs :

Face au besoin de renforcer ses équipes par de nouveaux professionnels de santé au travail (ST) souvent novices à la ST et devant l'hétérogénéité de leur intégration au sein du SPSTI, OPSAT a engagé une réflexion avec l'Université de Franche-Comté, afin d'améliorer la prise de fonction de ces personnels, de les sécuriser dans leur progression et de les impliquer tout en redonnant du sens à la fonction de tuteur.

## Méthodologie :

Un groupe de travail pluriprofessionnel représentatif des différents métiers du service (médecin, infirmier, assistant social, préventeur), des personnels chargés de l'accueil des nouveaux arrivants, et des RH a été mis en place. L'universitaire en charge de la formation des médecins collaborateurs a également participé au projet qui s'est déroulé sur quatre mois.

## Résultats obtenus :

Quatre « **Parcours** » ont ainsi vu le jour (médecins collaborateurs, infirmiers de ST, conseillers en emploi, assistants techniques en ST). Pour chaque parcours, plusieurs phases sont balisées : préparation de l'arrivée du nouveau collaborateur, identification de son lieu d'affectation, de son encadrement, des phases de montée en compétence... Le « *Parcours médecin collaborateur* », premier finalisé, comprend 7 étapes, 4 niveaux d'autonomie et peut être adapté selon la situation nominale ou dégradée du centre d'accueil. On y retrouve pour chaque phase le protocole à

suivre, la composition de l'équipe pluridisciplinaire, le type de tuteur, les délégations possibles, l'effectif maximal à suivre, les limites quant au type d'entreprises prises en charge, et les modalités d'implication dans le projet de service. Chaque étape fait l'objet d'une validation RH à la suite d'un entretien tripartite : tuteur, médecin en formation, RH. Le référent universitaire est informé régulièrement de l'avancée du parcours.

L'ensemble des parcours a été validé par la CMT, une communication a été faite au sein d'OPSAT et les premiers parcours ont été mis en place pour la rentrée 2022/2023. Les retours actuels, tant des nouveaux professionnels que des tuteurs, sont très positifs.

## Discussion des résultats / Conclusion :

Ces parcours formalisent l'accompagnement de nouveaux professionnels issus d'une reconversion vécue parfois comme difficile. Les tuteurs se sentent impliqués dans la montée en compétence de leurs futurs collègues, le franchissement des étapes nécessitant leur accord. Validés par la direction et associant l'universitaire en charge de la formation institutionnelle, ces parcours pourraient être vécus comme contraignants. Ils permettent cependant de garder un cap en cas de tension au sein d'une équipe ou d'un centre, de discuter des « écarts » parfois nécessaires et surtout de continuer à valoriser les différents acteurs.

